

Compte-rendu entretien avec M. PRADOUX
Pompes Funèbres PRADOUX CHEVRIOT à Provins
Le vendredi 23 avril 2021 au cimetière de Champcenest

Suite à l'abandon de plusieurs tombes dans le cimetière de Champcenest, j'ai demandé un devis aux entreprises CANARD et PRADOUX CHEVRIOT de Provins pour la levée de 50 tombes.

L'entreprise CANARD m'a envoyé immédiatement un devis d'un montant de 56.868 € TTC.

L'entreprise PRADOUX CHEVRIOT n'a pas souhaité m'envoyer le leur sans venir constater plusieurs points.

1 / Carré B – à droite en entrant dans le cimetière - anciennes tombes de 1800-1900 :

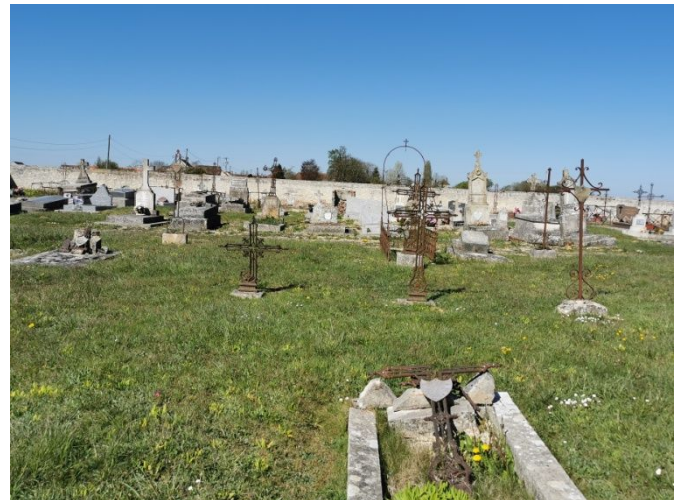
J'explique à Monsieur PRADOUX que se sont d'anciennes tombes qui n'ont aucun entretien, que certaines n'ont aucune identification et qu'aucun document n'a été retrouvé en Mairie. (A ce jour 30 tombes n'ont pas été identifiées et 6 ont besoin d'un bon nettoyage pour trouver les noms).

Monsieur PRADOUX m'explique qu'une levée de sépulture coûte chère aux communes et que quand il vient dans ce cimetière il préfère regarder à droite et voir ces vieilles tombes qui sont le patrimoine de notre village plutôt que celles qui sont dans l'allée sur la gauche (Carré A – rangé 4). De plus nous avons énormément de places restantes.

En nous promenant dans ces anciennes tombes avec leurs magnifiques croix en fer je réalise qu'il a tout à fait raison et que nous devons les garder et voir pour les entretenir.

Monsieur PRADOUX me demande si nous avons des cantonniers et m'invite à voir s'ils ne peuvent pas réaliser eux-mêmes les travaux d'embellissement ?

Par exemple pour la sépulture de Alexandre Elysée GENIN décédé en 1902, faire souder la croix et mettre des cailloux après avoir enlevé les fleurs, beaucoup plus économique qu'une levée.



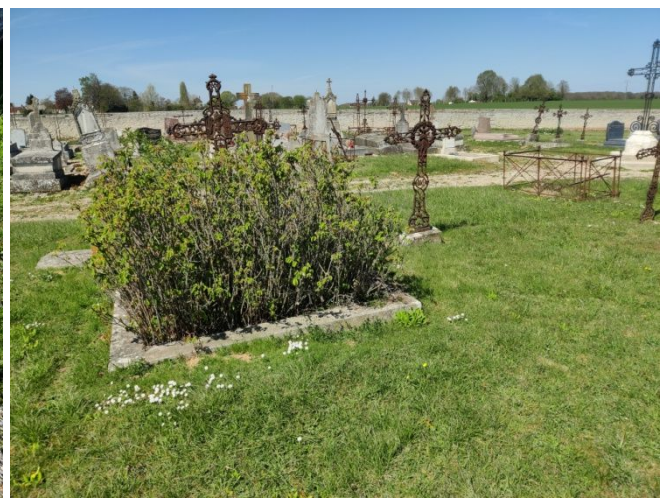
Compte-rendu entretien avec M. PRADOUX
Pompes Funèbres PRADOUX CHEVRIOT à Provins
Le vendredi 23 avril 2021 au cimetière de Champcenest

Pour la sépulture MECREANT-PASQUIER décédés en 1906 c'est beaucoup plus grave car il y a un énorme trou et il peut y avoir un accident. Monsieur PRADOUX m'explique que c'est la responsabilité du Maire. Les employés communaux doivent intervenir au plus vite et/ou un arrêté pour péril peut être fait pour lever la tombe immédiatement.



Ci-dessous la photo de gauche :
à gauche la tombe de la famille GUEZON
à droite il faudrait lever la croix pour essayer
de voir un NOM

Ci-dessous la photo de droite :
impossible à identifier, il faudrait enlever toute
l'herbe haute



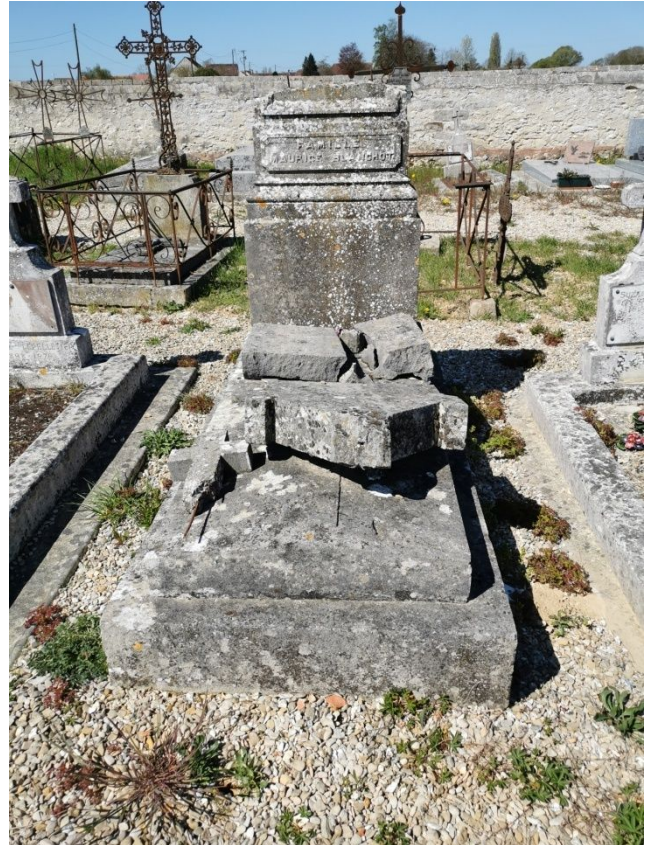
Compte-rendu entretien avec M. PRADOUX
Pompes Funèbres PRADOUX CHEVRIOT à Provins
Le vendredi 23 avril 2021 au cimetière de Champcenest

2 / Carré A – à gauche en entrant dans le cimetière - anciennes tombes de 1800-1900 :

Dans ce carré trop peu de tombes sont entretenues, rang 1, seule celle de Monsieur Louis MARION décédé en 1881 a été rénovée et les autres sont abandonnées.



Sépulture MARECHAL : le fer est détaché

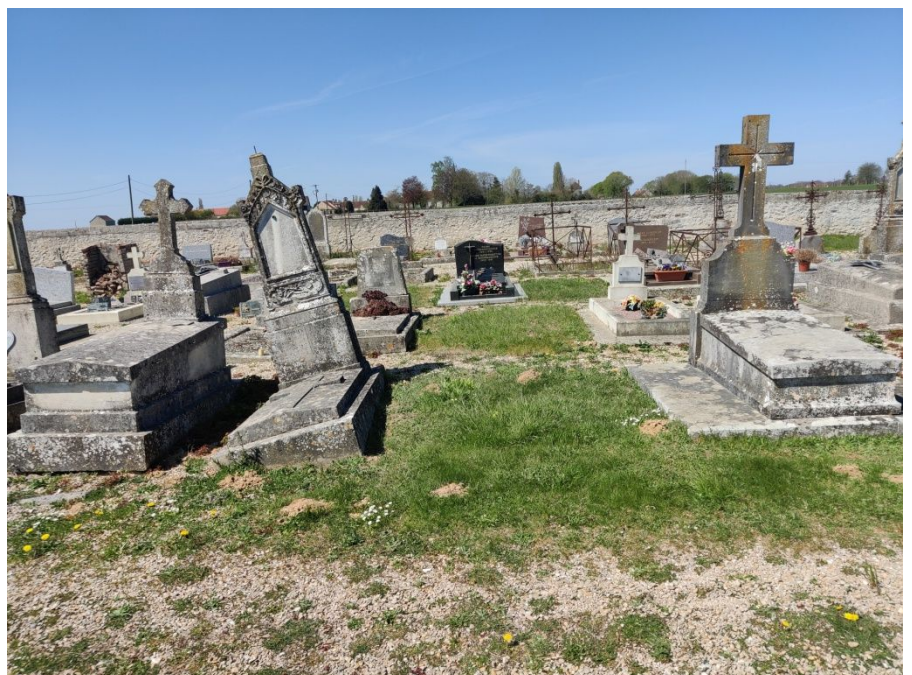


Sépulture BLANCHOT : les pierres sont tombées
Comme beaucoup d'autres tombes

Dans le rang 4 toutes les tombes sont à lever, plus particulièrement celle de Ernest TORPIER qui risque de s'effondrer sur celle d'à côté.

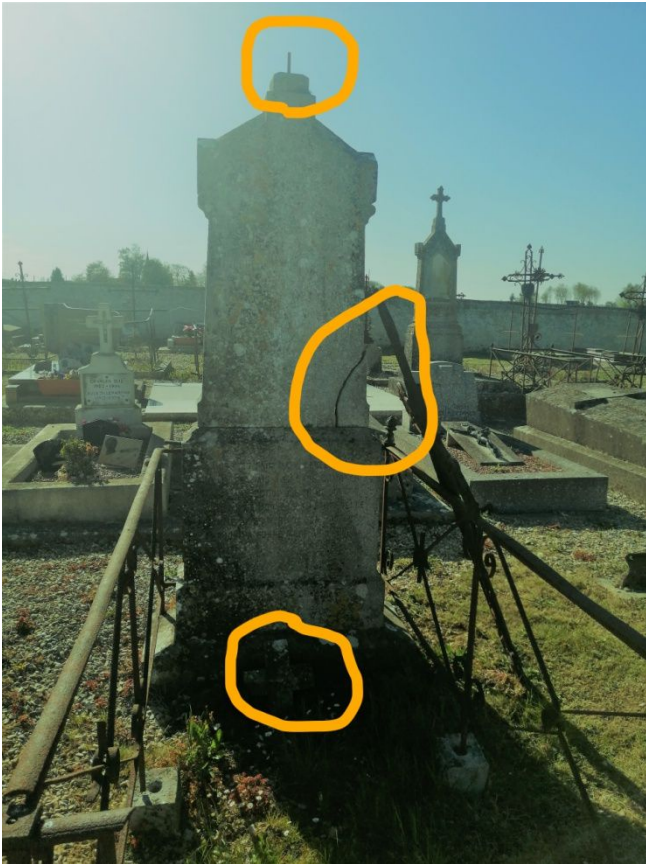
On peut également constater que 2 concessions réservées où il n'y a jamais eu de sépultures sont libres. Et il y en a d'autres prenant de la place.

Voir **en jaune** sur le plan du cimetière



Compte-rendu entretien avec M. PRADOUX
Pompes Funèbres PRADOUX CHEVRIOT à Provins
Le vendredi 23 avril 2021 au cimetière de Champcenest

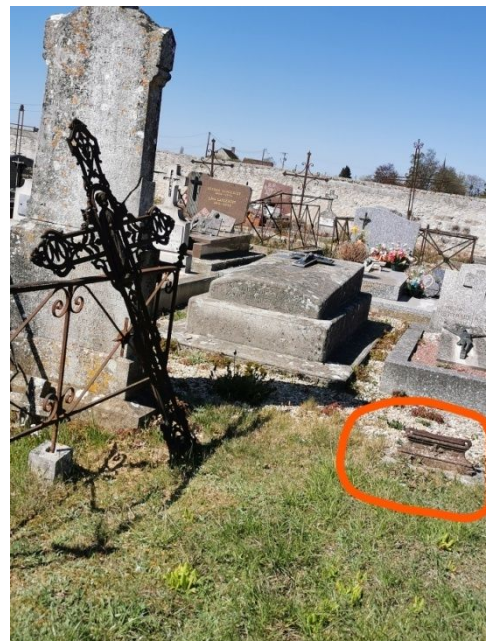
Un autre exemple avec la tombe GARNIER A4 - 15/15, on peut y constater 2 points importants :



La croix du haut de la sépulture est tombée, il faudrait voir pour la refixer.

Plus grave, la croix de La sépulture de la Famille LACROIX concession A 4 - 16/6 est tombée sur la sépulture GARNIER et à brisé un bon morceau de la pierre. Là encore s'il y a un accident c'est sous la responsabilité de la Mairie.

En orange la sépulture LACROIX
L'endroit d'où s'est détachée La croix



Compte-rendu entretien avec M. PRADOUX
Pompes Funèbres PRADOUX CHEVRIOT à Provins
Le vendredi 23 avril 2021 au cimetière de Champcenest

3/ Il y a beaucoup d'autres tombes à rénover, c'est pourquoi Monsieur PRADOUX nous donne les conseils suivants qui seront beaucoup plus économiques pour notre village :

1/ Entamer de suite une procédure de reprise pour les tombes abandonnées ou présentant un danger :

- La concession doit avoir + de 30 ans,
- La dernière inhumation doit remonter à au moins 10 ans,
- La famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession doit en être avisée,
- Un délai d'attente de 3 ans à partir du constat d'abandon doit être respecté.

Nous avons relevé 6 tombes qui présentent un danger :

- JOUY-GARNIER - A4 -15/15
- LACROIX - A4 - 16/6
- TORPIER - A4 - 11/25
- CLERIN HENRI - A3 - 17/48
- PASQUIER-MECREANT - B4 - 4
- GUEZOU - B4 – 12

Nous avons 5 tombes où il faut redresser les pierres, les nettoyer et nous pourrions peut-être voir les noms.

Lors d'une demande officielle de levée, il est possible que des familles se manifestent pour faire restaurer des tombes cas rare après 3 générations.

2/ Lors d'une nouvelle demande de concession de terrain, privilégier les emplacements du carré A dans le rang 4, ainsi dans quelques années l'entrée du cimetière sera plus agréable.

Il suffit d'enlever les anciennes sépultures lors de la mise en place des nouvelles au fur et à mesure des réservations. Ce qui fera un coût nettement inférieur et sur du long terme.

3/ Prévoir un ossuaire au prochain budget.

4/ Faire un règlement intérieur pour le cimetière mentionnant entre autre qu'il faut faire la semelle de la sépulture avant 2 ans.

5 / Faire en sorte que les sépultures soient bien rassemblées pour éviter d'avoir de l'herbe et plus d'entretien (voir la photo ci-dessous) :



Compte-rendu entretien avec M. PRADOUX
Pompes Funèbres PRADOUX CHEVRIOT à Provins
Le vendredi 23 avril 2021 au cimetière de Champcenest

4 / OSSUAIRE :

Monsieur PRADOUX connaît le cimetière et il sait que nous n'avons pas d'ossuaire, il vient d'en faire un sur la commune de SAINT HILLIERS pour 100 corps d'un montant de 5.000 €. Il se propose de faire un devis.

Il m'indique que l'emplacement idéal aurait été à côté du caveau mais il y a la sépulture de M. et Mme FROLEAU.

Après réflexion il me propose le fond du cimetière à droite qui pourrait être caché par des thuyas (voir en jaune).

Il m'explique de bien faire attention à tenir un registre avec chaque photo des sépultures levées, de mettre les ossements dans un sac exprès avec étiquetage du corps. Il est tout à fait possible que des personnes viennent réclamer un corps et celui-ci devra être mis dans un petit cercueil à la charge de la commune. (cas rare)

Entouré en rouge : quelques restes de sépultures par ci et par là.



Ci-dessous le caveau :



Compte-rendu entretien avec M. PRADOUX
Pompes Funèbres PRADOUX CHEVRIOT à Provins
Le vendredi 23 avril 2021 au cimetière de Champcenest

Monsieur PRADOUX constate que le cadenas du caveau est rouillé. Il nous conseille d'essayer de l'ouvrir avant d'avoir un cas d'urgence.

Il m'explique l'importance d'un cimetière bien entretenu où les gens se sentent bien pour avoir envie d'investir dans une sépulture. Il m'invite à aller visiter celui de NOYEN SUR SEINE entièrement rénové.



Voici un aperçu de nos constatations :

En rouge 2 pots de fleurs totalement desséchées, qui doit les ramasser ?

Le banc est vraiment très sale, qui doit le laver ?

Pourquoi le robinet ne fonctionne pas ?



**Compte-rendu entretien avec M. PRADOUX
Pompes Funèbres PRADOUX CHEVRIOT à Provins
Le vendredi 23 avril 2021 au cimetière de Champcenest**

Emplacement de la poubelle



Et oui c'est bien une tombe !



**Compte-rendu entretien avec M. PRADOUX
Pompes Funèbres PRADOUX CHEVRIOT à Provins
Le vendredi 23 avril 2021 au cimetière de Champcenest**

Entrée du cimetière de Champcenest



Trous dans la porte et poignée tellement dure que l'on peut penser que le cimetière est fermé.

Compte-rendu entretien avec M. PRADOUX
Pompes Funèbres PRADOUX CHEVRIOT à Provins
Le vendredi 23 avril 2021 au cimetière de Champcenest

5/ ATTENTION AUX SEPULTURES DITES « INTOUCHABLES » :

Suivant l'article R2223-23 : une concession centenaire ou perpétuelle ne peut faire l'objet d'une reprise lorsque la commune ou un établissement public est dans l'obligation de l'entretenir en exécution d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée.



Catherine PAGEOT